

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**REUNION DU 14 MARS 2014****DECISION****Numéro 14 – 03 – 026****Décision 13 : La décision de participation aux frais d'études pour la restructuration de la caserne de Cordelle.**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 10 mars 2014, s'est réuni le 14 mars 2014 à partir de 10 heures en Mairie de Saint Héand au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Messieurs Jean-Paul Burdin (Vice-président) ; André Cellier (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Bernard Philibert (Président).

Était excusée : Madame Nadia Sémache.

Exposé du rapport effectué par le Président :

Dans le cadre des projets de restructuration du centre d'incendie et de secours de Cordelle et de réhabilitation d'un bâtiment communal, une étude commune a été lancée auprès d'un maître d'oeuvre.

Au terme de cette étude, la commune ne souhaite plus donner suite à ce projet mais les dépenses engagées pour la maîtrise d'oeuvre doivent néanmoins être réglées. Aussi, il est proposé que le SDIS participe à hauteur de 3 997,84 €, correspondant à 30 % du total de la dépense. Cette clé de répartition est fixée en fonction des surfaces prévisionnelles établies lors de la dernière esquisse.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2014

Publication : 27/03/2014

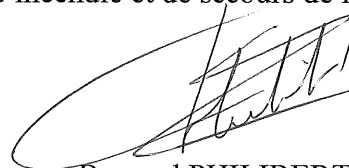
**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du conseil d'administration décide de verser à la commune de Cordelle une participation à hauteur de 3 997, 84 € correspondant à 30 % des frais engagés pour l'étude de restructuration de la caserne.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT